



Jean-Philippe Boutin

3359 Route de Lemps, 07100 Roiffeux

Tel : 06.10.63.42.99 - Email : cpat07100@gmail.com



CONDITIONS GÉNÉRALES

La prise en charge du matériel implique l'acceptation des conditions générales suivantes.

Ces dernières sont portées à la connaissance du client à la signature du devis ou du bon de commande.

DURÉE DE LOCATION

En semaine : 48h

Weekend : du vendredi 11h30 au lundi 11h30

Pour une durée plus adaptée à vos besoins, n'hésitez pas à nous consulter.

RÉSERVATION ET CAUTION

Il est nécessaire de réserver au plus tôt, par téléphone ou email. La réservation sera définitive après le versement d'un acompte de 25 % du montant total de la commande.

Toute location entraîne le versement d'une caution, égale au double du montant de la location, par chèque à l'enlèvement du matériel. Le chèque de caution n'est pas encaissé. Il est restitué après le retour, la vérification et le paiement complet de la prestation.

TARIFS ET TRANSPORT

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises et hors assurance.

Livraison gratuite pour les communes suivantes : Annonay, Roiffeux, Villevoce, Saint Alban, Quintenas, Vernosc, Talencieux, Thorrenc, Saint Cyr, Davézieux, Saint Clair, Boulieu, Peaugres, Colombier le Cardinal et Saint Désirat

Au-delà, livraison avec supplément de 0.50€/kilomètre

La livraison ne comprend pas l'installation du matériel, il s'agit d'une dépose au lieu défini lors de la réservation.

L'enlèvement se fera à l'endroit de la dépose. Le matériel sera rangé dans son conditionnement de livraison.

Pour une manifestation le weekend, la livraison se fait le vendredi et l'enlèvement le lundi. Pour une manifestation en semaine la livraison se fait la veille et l'enlèvement le lendemain.

Le matériel est récupéré non lavé (débarrassé des déchets et sauces), trié et remis dans son conditionnement de livraison.

ANNULATION DE COMMANDE

Pour toute annulation dans un délai inférieur à 15 jours précédant la location, l'acompte ne sera pas restitué.

FACTURATION

Le solde de la facture sera réglé au départ du matériel ou à réception de facture pour les professionnels.

En cas de perte, de casse ou de détérioration, le matériel (y compris les bacs de conditionnement) sera facturé selon le tarif de remplacement en vigueur. Ce dernier est porté à la connaissance du client à la livraison ou à l'enlèvement du matériel.

RESPONSABILITÉS

Le client est responsable du matériel dès la mise à disposition de celui-ci.

Un inventaire est effectué avant et après la location.

Le matériel est rendu non lavé (débarrassé des déchets et sauces), trié et remis dans son conditionnement de livraison.

C'est Prêt, à Table ! décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du matériel.